

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY, HOCHET,
SANNIER, VIDEAU.
Mrs : BOUFFARD, COLOMBE, DROU, DUTHILLEUL, FOUCAULT, GUIOC,
LEMARIÉ, LESUEUR, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme	CHAVENEAU	(pouvoir à Elisabeth DURAND)
Mme	DEVASSY	
Mme	MUSET-TARDIF	(pouvoir à Maud VIDEAU)
Mme	RAINE	(pouvoir à Alexandra SANNIER)
Mr	BALU	(pouvoir à Catherine DE SMET)
Mr	HENGBART	
Mr	LE BLASTIER	(pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)

Avant de commencer la séance, Patrick LECAPLAIN présente au Conseil Municipal Mamadou BADJI, Maire de Ouonck. Ce dernier, en visite à Fleury sur Orne et Bretteville sur Odon tenait à remercier le Conseil Municipal, la commune et les membres du jumelage pour leurs engagements et leurs actions. Il souhaite que perdure les actions et notamment aboutir à la mise en service du château d'eau, remettre en état la ferme à spiruline, nécessaires au bien-être de la population de Ouonck. Il souhaite maintenir les relations telles qu'elles le sont actuellement et poursuivre le travail en lien avec le Jumelage. Chaque conseiller fut invité à échanger avec le Maire, sur la vie de la communauté de Ouonck.

La séance est ouverte à 21 h par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Jean-Marc LESUEUR est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12/09/2016

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Révision des statuts du SDEC Energie

Jean-Louis DROU expose que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados (*SDCI*) impacte directement les statuts actuels du SDEC Energie, en particulier, par la création au 1^{er} janvier 2017, de la communauté urbaine de Caen la mer, par fusion de deux Communautés de communes avec la Communauté d'agglomération.

La révision statutaire a été menée par une commission composée d'élus du bureau syndical représentatifs des différentes composantes du SDEC Energie. La Préfecture a validé le projet des futurs statuts.

Les nouveaux statuts ont été soumis aux représentants du comité syndical en date du 6 septembre, il est demandé au Conseil Municipal de les adopter.

Adopté à l'unanimité.

B- Retrait du SDEC Energie de la Communauté de Communes de Cabalor

La communauté de communes Campagne et Baie de l'Orne (*CABALOR*) a transféré au SDEC Energie sa compétence éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire ainsi que la maintenance de l'éclairage public de ses communes membres. Dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados, la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de CABALOR, de l'estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera plus ces compétences. La communauté de communes de CABALOR n'étant adhérente au SDEC ENERGIE que pour ces compétences, celle-ci a sollicité son retrait du SDEC Energie le 31 mars 2016.

Le comité syndical du SDEC Energie a approuvé ce retrait le 2 juin dernier. Suite à cette décision, il convient que chaque membre du syndicat délibère également.

Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME – VENTE DE TERRAINS

A- Vente d'un terrain chemin du Moulin d'Ardennes :

Patrick LECAPLAIN indique que le Département souhaite préempter au fur et à mesure des ventes, les herbages longeant les Odon. La commune de Bretteville sur Odon est propriétaire d'une petite parcelle, chemin du Moulin d'Ardennes. Les terrains voisins enclavant cette parcelle appartiennent au Département qui en assume aussi l'entretien et la mise à disposition à des exploitations agricoles (*centre équestre*). Dans la continuité de cet espace naturel sensible (*ENS*), le Département a proposé d'acquérir cette parcelle et se charge de toutes les démarches utiles. La commune propose de le céder à l'euro symbolique, le Département assumant tous les frais incombant à la vente.

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider cette vente et autoriser le Maire à signer les documents liés.

Patrick LECAPLAIN précise à Serge BOUFFARD que le Département a encore de nombreux terrains à acheter le long des Odon.

Adopté à l'unanimité.

B - Vente d'un terrain Triangle des Crêtes :

La commune de Bretteville sur Odon est propriétaire d'une parcelle dans le triangle des Crêtes de 2 450 m². Le projet immobilier se poursuit et il est maintenant nécessaire de vendre le terrain à l'aménageur.

Le Domaine l'a évalué (*dans son état actuel, c'est à dire non constructible*) à 2,40 € le m². Mais compte tenu de la mise en compatibilité du PLU, ce terrain deviendrait constructible. C'est pourquoi il est proposé à l'aménageur au prix de 10 € le m².

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord au Maire pour signer tous les documents incombant à cette vente.

Adopté à l'unanimité

IV – ENVIRONNEMENT

Patrick LECAPLAIN, en l'absence de Daniel LE BLASTIER, expose les rapports.

A - Rapports 2015 sur le syndicat de production d'eau potable de la région de Caen (RESEAU) et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP)

Contrairement à 2014, la consommation moyenne par abonné a augmenté (*105.53 m³ en 2015, 97.11 m³ en 2014*) ; les Indicateurs de performances sont conformes tant au niveau bactériologique que physico-chimique (100%). Le rendement du réseau de distribution est de 95,6 %. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1.65%. Patrick LECAPLAIN précise que le coût de réfection est très important c'est pourquoi il n'y a que très peu de Km réalisés par an dans la commune.

Jean-Louis DROU signale, comme l'an passé, des problèmes de surchloration.

Patrick LECAPLAIN précise que le SIAEP va intégrer RESEAU au 01/01/2017.

B - Rapport d'activité 2015 Assainissement Caen la mer

Pour l'assainissement, le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 99.79%, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 91%, les conformités de la collecte sont à 100 %.

Patrick LECAPLAIN conclut l'exposé en indiquant l'évolution d'une facture eau et assainissement pour un consommateur «moyen» entre 2015 et 2016 : +3,40 % (*à volume identique*).

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN** informe que Normandie Aménagement a souhaité que la commune dénomme, rapidement, 4 rues de la Maslière. Ainsi, lors de la commission urbanisme du mois de septembre dernier, 4 auteurs Normands ont été proposés. Il s'agit de François de MALHERBE, Raymond QUENEAU, Germaine BEAUMONT et Maurice LEBLANC. Il reste encore à définir une ou deux rues et deux impasses.

➤ Patrick LECAPLAIN informe que Caen la mer est confronté à un problème suite à la dissolution du Conseil Municipal de Lion sur Mer. De nouvelles élections municipales devant avoir lieu début décembre, Caen la mer ne peut plus fonctionner à compter du 4 décembre. Le préfet a concédé une dérogation afin d'éviter de refaire des élections en décembre (*puisque tout sera revu pour la CU au 1^{er} janvier 2017*). Il n'y aura aucune décision de prise à Caen la mer entre le 4 et le 31/12.

A compter du 1^{er} janvier, la commune de Bretteville ne sera représentée que par un conseiller communautaire (*au lieu de deux actuellement*).

➤ **Jean-Louis DROU**, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, informe :

✓ Le renouvellement des canalisations d'eau rue du Vallon se termine, l'enrobé sera réalisé sous 15 jours.

✓ Effacements de réseaux, basse rue : les réseaux en tranchées sont passés, les branchements sont en cours, les luminaires seront posés avant la fin de l'année et les poteaux de télécommunications à retirer d'ici fin janvier.

✓ Ancien Presbytère (*AJBO*) : les travaux de rénovation sont achevés et les fenêtres changées.

✓ Logement du centre socioculturel : les travaux de rénovation des salles sont en cours.

✓ La voie cyclable chemin de Lamballard est terminée, un marquage au sol dans la continuité, au niveau du parc de l'Odon, a été effectué, il reste à poser une barrière pour empêcher les voitures d'emprunter la piste cyclable.

VI - QUESTIONS DIVERSES

La minorité a souhaité ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Rénovation de la route de Bretagne : retour sur le compte-rendu de la commission urbanisme du 28 septembre :

Jean LEMARIÉ considère la tonalité du compte-rendu, pessimiste, principalement sur le projet présenté de la route de Bretagne (*stationnement, tourne à gauche, coût financier*), il ressent des difficultés à mener à bien le projet alors que l'agglomération va devenir communauté urbaine. Il y est indiqué que des propositions nouvelles sont à revoir et la minorité est prête à assister à autant de réunions que nécessaire afin de proposer un dossier avant la fin de l'année.

Jean-Louis DROU confirme sa volonté de mener à bien ce projet, sans pessimisme, il manque des éléments qui avaient été demandés (*problème de stationnement et de tourne à gauche*), tout a été signalé au bureau d'étude aussitôt afin d'y remédier au plus vite.

Patrick LECAPLAIN précise que la commune a communiqué la liste de ses futurs projets voirie à Caen la mer et la route de Bretagne y figure, c'est effectivement une priorité et il faut absolument que ce projet soit déposé en fin d'année mais il doit être cohérent pour être recevable. Il précise que le projet sera réalisé sur plusieurs années, en effet, une fois le projet définitif validé, il faut prévoir des sondages (*pour évaluer l'état des réseaux*). Un phasage devra être établi par la commission urbanisme.

Alain COLOMBE ne voit pas tant de pessimisme mais reconnaît qu'il y a quelques difficultés techniques à prendre en compte.

Jean LEMARIÉ entend bien la volonté de poursuivre et de retravailler ce projet.

- Annulation du festival Gospel Blues des 15 et 16 octobre : quelles conclusions en tirez-vous sur l'action culturelle à conduire dans la commune ? :

Jean LEMARIÉ pense que cette annulation mérite d'en tirer des enseignements sur l'action culturelle dans la commune. En novembre 2015, lors de la commission culture, les membres ont reçu l'association Culture's en Folie souhaitant proposer un festival Gospel. L'année passe sans aucune information, ce n'est qu'en septembre qu'un flyer fut distribué. Est-ce normal qu'il n'y ait eu aucune information, pendant la période de préparation, lorsque l'on voit le résultat déplorable ?

Sophie HOCHET relate l'historique. En octobre 2015, l'association avait sollicitée la commune pour être partenaire d'un festival de gospel, ce projet a ensuite été proposé en commission culture. Le partenariat se limitait à mettre à disposition le Domaine de la Baronnie. La commune n'était en aucun cas organisatrice et l'association ne le souhaitait pas. La commune a validé cette proposition. En avril/mai 2016, Sophie HOCHET a relancé l'organisateur n'ayant aucune information. Fin juin, l'association a présenté une ébauche de la programmation et a informé que certains partenaires s'étaient désengagés du projet, il était donc nécessaire de revoir le projet à la baisse. Sophie HOCHET a relancé l'organisateur durant l'été pour avoir les documents nécessaires à la communication. Le flyer a été distribué début octobre et la communication relayée dans la presse mi-septembre. Le mercredi précédent le festival, l'organisateur a fait part de ses doutes quant à l'intérêt de maintenir ou non cette manifestation au vu du faible nombre d'inscrits. Sophie HOCHET et Olivier SAINT-MARTIN l'ont reçu pour comprendre ses inquiétudes : 50 personnes (*dont 49 d'une chorale*) étaient inscrits pour la master-class, 48 personnes pour le samedi soir et 7 pour le dimanche. Il a indiqué que 175 personnes étaient nécessaires pour équilibrer le budget de la soirée du samedi soir. Sophie HOCHET lui a conseillé de se rapprocher de son association pour prendre la décision, la commune ne pouvant le faire à sa place, il a fait le choix d'annuler. Il est difficile de savoir pourquoi ce festival n'a pas pu aboutir : le projet était-il trop ambitieux sur deux jours, combien de personnes seraient venues spontanément le samedi soir ?

Jean LEMARIÉ pense qu'il aurait été nécessaire d'être plus ferme, le tarif peut-être à revoir ainsi que l'option festival (*1 journée au lieu des 2 jours*), rien n'a été évoqué lors de commissions culture, il aurait été bien d'en parler en amont.

En ce qui concerne l'action culturelle, Sophie HOCHET indique que la commune continue ce qui a été engagé, cela ne change rien et informe de la prochaine manifestation culturelle : « Entrez dans la Danse », à la Baronnie, les 25 et 26 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.